



Direction de la Recherche
Service d'Appui à la Recherche

ALLOCATION DOCTORALE INTERDISCIPLINAIRE : ADI 2022

L'ADI a pris la suite de l'APR, qui soutient chaque année depuis 2006 des projets proposant des coopérations entre deux laboratoires du site.

Les ADI - allocations doctorales interdisciplinaires permettent le cofinancement avec la Région Occitanie de contrats doctoraux sur les projets de recherche sélectionnés.

Les **projets se positionnent désormais sur l'un des 6 axes de la stratégie scientifique**, dans une logique d'exploration des frontières disciplinaires autour de défis sociétaux qui s'imposent à notre époque :

- Axe 1 - Changements globaux, dynamique et protection des écosystèmes
- Axe 2 - Transition énergétique et nouveaux itinéraires de la matière
- Axe 3 - Aéronautique, Espace et nouvelles mobilités
- Axe 4 - Sciences des données et société numérique
- Axe 5 - Régulations, patrimoines, cultures et sociétés
- Axe 6 - Santé, biologie et bien-être

Les projets seront étudiés par un comité constitué d'experts désignés par le bureau du département recherche doctorat et valorisation de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées qui effectuera le choix définitif des projets retenus pour un financement. L'évaluation des candidatures se fera par les groupes d'animation des 6 axes, avec l'appui éventuel d'experts extérieurs si nécessaire (compétences particulières, éviter un conflit d'intérêt, etc.).

Différents critères seront portés à l'appréciation des évaluateurs concernant : la qualité scientifique du projet et son inscription dans les enjeux de l'axe dans lequel il est positionné ; le caractère interdisciplinaire ; la qualité et la complémentarité des équipes ; l'expérience et le volume d'encadrement ; la cohérence du projet (objectifs / moyens) et l'impact des moyens demandés.

Le caractère interdisciplinaire du projet est primordial et une attention particulière mérite d'y être portée lors de la rédaction de la candidature. Dans le cadre de ce dispositif déployé à l'échelle de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, les projets soutenus se consacreront en priorité à des objets et problématiques qui appellent une interdisciplinarité large. Celle-ci pourra être observée selon une approche institutionnelle (ex. différents pôles de coordination, différentes écoles doctorales, différents groupes CNU...). Aucune délimitation de l'interdisciplinarité n'est cependant figée au préalable et toutes les candidatures respectant le critère de deux laboratoires seront considérées : **un dossier faisant intervenir deux laboratoires d'un même pôle peut tout à fait convaincre par la qualité et l'originalité de son approche en cohérence avec les enjeux de l'axe sur lequel il se positionne.**

Dans cette perspective, le financement ADI peut soutenir des associations éprouvées – entre plusieurs disciplines souhaitant ouvrir une voie supplémentaire dans leur collaboration – ainsi que des interdisciplinarités émergentes visant à mettre en œuvre de nouvelles associations.

Dans tous les cas, les candidats sont encouragés à présenter les fondements de la démarche interdisciplinaire qu'ils souhaitent mettre en œuvre, par exemple en mesurant les apports et les difficultés qu'ils peuvent anticiper par rapport à une approche plus disciplinaire. Des précisions sur le niveau de collaboration prévisible entre les équipes, le développement éventuel de méthodes ou d'outils communs, etc. seront également appréciées.

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets ADI : dès juillet 2021

Ouverture de la plateforme : mercredi 1er septembre 2021 à 9h

Clôture du dépôt des candidatures : mardi 12 octobre 2021 à 12h00

Évaluation des candidatures : mi-octobre / mi-novembre

Réunion d'interclassement UFTMP : 15 novembre 2021

Résultats des projets retenus par l'Université fédérale : fin novembre 2021

Résultat des cofinancements Région et de l'ADI : fin mai début juin 2022

Contact : adi@univ-toulouse.fr

Procédure

À partir du 1^{er} septembre 2021, vous pourrez déposer votre candidature directement via votre compte **ADUM** (onglet « Proposition de thèse » > « ADI dépôt Projet thèses interdisciplinaires »).

La **candidature doit être déposée par l'un des deux encadrants** envisagés pour la thèse.

Une fois sur l'espace dédié il vous faudra :

▶ Compléter un court **formulaire contenant les principales informations « pratiques »** de votre projet (titre, identité des encadrants, laboratoires associés, etc.)

▶ Déposer le **dossier scientifique** complété présentant plus en détail votre projet.

▶ Obtenir un **avis favorable des deux directeurs-trices des laboratoires** impliqués dans le projet de thèse.

Pour les demandes déposées par les EC d'UT1C, il est nécessaire de recueillir l'**avis du directeur de l'Ecole Doctorale** de l'UT1C concernée et du **président** de l'UT1C.

Cette mesure étant spécifique à UT1C, les porteurs de projet devront transmettre la fiche ci-après et le dossier scientifique au SAR pour le recueil des avis du directeur de l'ED et du président avant transmission à l'UFTMiP des avis par le SAR.

La candidature est modifiable à tout moment par le déposant tant que les directeurs de laboratoire n'ont pas rendu leur avis.

Vous pourrez suivre l'état de votre candidature tout au long du processus de dépôt et d'évaluation.



Direction de la Recherche
Service d'Appui à la Recherche

L'UFTMiP et la Région Occitanie / Midi-Pyrénées Méditerranée
Appel à projets Allocations doctorales interdisciplinaires 2022 (ADI)

Recueil des avis

N° dossier ADI :

Projet :

Acronyme :

Porteur du projet :

Ecole doctorale 1 :

Ecole doctorale 2 (éventuellement) :

Unité de recherche 1 / établissement :

Unité de recherche 2 / établissement :

Avis du directeur de l'Ecole Doctorale de l'UT1C où est inscrit(e) le(la) doctorant(e)

Avis du président de l'Université Toulouse 1 Capitole



Joindre obligatoirement le dossier scientifique dûment complété

Dossier complet à adresser par courriel à la DR **au plus tard le 8 octobre 2021**

A l'attention de Nathalie Mertiny (bureau AR 347) Tél : 05 61 63 39 66
à recherche@ut-capitole.fr